

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Avril 2018

Date de la convocation : 30 Mars 2018

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Absents : 1

Etaient présents : BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BURIANNE Raymond, CHARBONNIER Joëlle, CORNU Laetitia, DA SILVA CAMPOS Roméo, GARNIER Laurent, GRANGÉ David, ROCHER Marie-Noëlle, MOURGUES Nadège NOUVET Benjamin

Excusés : MASSON Sylvie donne pouvoir à CHARBONNIER Joëlle, CHOMEL Monique donne pouvoir à MOURGUES Nadège, GAUDIN Natacha donne pouvoir à CORNU Laetitia

Absent : CHALENCON Didier

1- TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu la présentation de l'état 1259 ;

Vu l'étude des bases de 2018 et des produits attendus ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts et d'adopter les taux suivants pour l'année 2018 :

	BASES 2018	TAUX VOTE 2018	PRODUITS ATTENDUS
TH	810 700 €	13,36	108 310 €
TFB	575 000 €	20,18	116 035 €
TFNB	22 300 €	78,10	17 416 €
TOTAL			241 761 €

2- VOTE DU BUDGET 2018

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Mme le Maire expose au Conseil les principes et les conditions de préparation du budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	916 932.12 €	916 932.12 €
Fonctionnement	758 977.00 €	758 977.00 €
TOTAL	1 675 909.12 €	1 675 909.12 €

4 - AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	187 374,14
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	340 825.98
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	528 200.12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-332 768.12
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	129 942.00
Besoin de financement F. = D. + E.	202 826.12
AFFECTATION =C. = G. + H.	528 200.12
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	336 147.12
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	192 053.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

5- SITE INTERNET

Dans le cadre du service unifié informatique, les techniciens auront en charge la refonte du site internet de la commune, en attendant ce travail, le conseil municipal décide, à l'unanimité de reconduire la maintenance du site internet avec ADOMINFO, pour une année supplémentaire, pour un montant de 468 €.

6- PONT VIEUX

Afin de mieux évaluer les travaux du Pont Vieux, qui s'est dégradé et qui représente un danger pour les personnes se promenant aux abords et sous celui-ci et vu la proposition de pré-étude de la SELARL d' Architecture FEASSON GAGNAL GOULOIS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de s'engager pour la pré-étude et de se prononcer sur le projet qu'après celle-ci, et accepte le devis d'un montant de 5760 € TTC.

7- ADHESIONS, COTISATIONS

Mme le Maire expose au conseil les demandes de cotisations.

Le conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'Association des Maires de France pour un montant : 336.12 €
- D'adhérer au FREDON pour un montant de : 210 €

8 – VENTE CHALETS

Mme le Maire fait part au conseil que M et Mme Le Nai, souhaitent acquérir le chalet N°5.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder le chalet N°5 et autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Point gymnase : une réunion avec M. JOUBERT, Président de la Communauté d'Agglomération et les Maires de l'Emblavez a eu lieu cet après-midi. La position de la Communauté d'agglomération concernant le gymnase n'a pas changé, cet équipement est considéré par la Communauté d'Agglomération comme un équipement non communautaire, donc non repris par celle-ci. Cependant il est coûteux de séparer les deux bâtiments piscine et gymnase. Deux possibilités sont envisageables, la création d'un service unifié ou le passage de convention. Des renseignements vont être pris auprès du service juridique du CDG43 pour effectuer ce choix.

SICTOM : David Grangé a assisté à l'Assemblée Générale du SICTOM. Deux problèmes ont été soulevés lors de cette assemblée, tout d'abord, un problème de gestion concernant les amendes à verser auprès d'ALTRIOM et l'interrogation du SICTOM quand à l'avenir de celui-ci dans la nouvelle agglomération.

Commerçants : les commerçants seront conviés à une réunion à la mairie courant mai.